

# Réunion du Conseil de quartier du Haut de Penoy

COMPTE-RENDU

17 JANVIER 2017

20 H

Gymnase Gérard Jacques  
Rue de Crévic

<b>REUNION ORGANISEE PAR</b>	Le service Démocratie participative.
<b>TYPE DE REUNION</b>	Externe
<b>PARTICIPANTS</b>	<p>Habitants : 32.</p> <p>Partenaires : M. Pierre-Yves LEBLANC, Responsable service des Grands projets au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ; M. Michel JEANNOT, journaliste de l'Est Républicain.</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Philippe ATAIN-KOUADIO, Conseiller délégué à l'Habitat et au Logement, M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative.</p> <p>Fonctionnaires : M<sup>me</sup> Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Erwan ERMEL, Cabinet du Maire, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M. Bernard PONTON, Directeur de la Communication, M. Philippe MANSUY, Service Communication.</p>

**Ordre du jour** : les travaux de rénovation du collège du Haut de Penoy et le dispositif des Voisins solidaires.

Monsieur le maire remercie les habitants pour leur venue en cette soirée hivernale rigoureuse et présente tour à tour les élus, les partenaires et les agents municipaux. Puis, il donne la parole au représentant du Conseil départemental.

## I. Présentation de l'état d'avancement des travaux de rénovation du collège du quartier :

M. Leblanc : « *Le chantier a pris du retard, en raison de la présence d'amiante dans l'ancien bâtiment. Actuellement, on rentre dans la phase active des travaux. Le collège du Haut de Penoy devrait être livré en septembre 2018. Il fait partie d'une programmation ambitieuse du plan « collèges nouvelles générations », comme les collèges George Schepfer à Villers et Albert Camus à Jarville par exemples. »*

Le Département a choisi de rénover ce collège pour plusieurs raisons : tout d'abord, pour le redimensionner par rapport au nombre réel d'élèves qui le fréquentent : en effet, ce collège accueillait 600 élèves dans les années 70 et 80. Aujourd'hui, seuls 380 élèves le fréquentent. C'est pourquoi, le collège rénové aura une capacité d'accueil de 400 élèves.

Ensuite, ce collège était trop vétuste car âgé d'une quarantaine d'années. De plus, il n'était pas aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées. Il y avait aussi trop de bâtiments sur le site par rapport aux besoins de l'équipe pédagogique et ces bâtiments ne correspondaient plus ni aux normes de confort moderne, ni aux normes énergétiques actuelles.

Ce projet de grande ampleur a nécessité plus d'un an d'étude. Il a fallu aussi répondre à une interrogation importante en liaison avec le service de l'inspection académique, sur le devenir du SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) de Vandœuvre et de ses 49 élèves, à conserver sur ce site ou bien à transférer à Villers. Il a été finalement décidé de le conserver sur le collège du Haut de Penoy. Les études de la maîtrise d'œuvre ont dû être revues, ce qui nous a obligés à rajouter 400 m<sup>2</sup> au projet.

Dès 2015, les bâtiments du collège du haut de Penoy ont pu être libérés et les élèves et les professeurs relocalisés momentanément dans les locaux de l'ancien collège Monplaisir qui avait fermé entre temps. Cela a permis d'éviter aux élèves et aux professeurs de subir les nuisances sonores ainsi que de les préserver des inhalations de poussière liées aux travaux de rénovation de leur collège.

Avant les travaux, l'entrée du collège était difficile à trouver, en haut de la rue Clément Marot. Parmi les six bâtiments existants, le grand bâtiment de l'externat est conservé, mais raccourci et le bâtiment de la demi-pension est conservé intégralement. De nouveaux bâtiments abriteront l'accueil et l'administration. Un grand bâtiment situé à l'arrière du collège abritera la SEGPA et les classes pédagogiques rénovées, réaménagées pour les arts plastiques, les sciences. Sur place, il ne reste plus qu'un squelette de bâtiment vide de ses installations.

On a conservé le bâtiment de demi-pension dans son intégralité. En 2016, les travaux de curetage des bâtiments ont été réalisés ainsi que ceux de désamiantage et de démolition.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue dès 2013, en partenariat avec la ville : AEA Architecte à Strasbourg et Ott et Collin à Nancy. M. Collin suivra la réalisation des logements de service.

2017 et 2018 vont être consacrés à la reconstruction et la rénovation de l'intérieur des bâtiments conservés, avec 25 lots de travaux.

Les entrées existantes seront maintenues, avec amélioration des parcours d'accès grâce à la pose de rampes. Le bâtiment des logements de fonction a dû être démoli pour être remplacé par deux petits logements de fonction avec accès indépendant de celle du collège. Ces logements donneront sur la rue des Glières et ne seront pas très haut. Il y est prévu une place de stationnement par logement.

**Echéance des travaux** : 18 mois de chantier entre janvier 2017 et septembre 2018

Janvier 17- Juin 18 : réalisation du bâtiment administration, traitement nouveaux hall et accès.

Avril 17 – Février 18 : bâtiment de la demi-pension conservé entièrement et réhabilité à neuf

Mars 18 – Mai 18 : bâtiment de l'externat et salles d'enseignement général.

Mai 18 – Juillet 18 : Bâtiment SEGPA, un bâtiment indépendant au bout de l'externat

Août 17 – Juillet 18 : Petits logements du personnel de l'Education Nationale.

Le périmètre du collège ne change pas. Le grillage actuel sera remplacé et un portail fermera le site. Un hangar à vélos est prévu dans l'enceinte du collège, à côté de l'entrée.

#### **Les nouveaux aménagements :**

- **Une salle polyvalente** sera créée, située au rez-de-chaussée du collège, à côté du hall d'entrée, et indépendante de l'entrée du collège, avec sanitaires attenants.

- **Les deux logements pour le personnel** de l'Education Nationale, **avec un accès direct** (au lieu d'un accès via le bâtiment principal du collège auparavant), donnant sur la rue des Glières.

- **Le sous-sol de la demi-pension sera climatisé**, afin de conserver les poubelles de la cantine pendant 48h dans des conditions d'hygiène optimum.

*« En termes de nuisances, la démolition est terminée. C'était la partie des travaux la plus éprouvante pour le voisinage car bruyante.*

*L'installation du chantier est prévue dans l'enceinte du collège, à côté du bâtiment dédié à la demi-pension. »*

---

### **Questions des habitants**

---

Un habitant s'inquiète : y aura-t-il d'autres **arbres** de **coupés** ? Quel est le sort réservé au **cèdre bleu** ? Pourquoi les arbres ont-ils été coupés ? Ils gênaient les travaux ?

M. Leblanc : *« On en a coupés, mais on en replantera d'autres. »*

M. Donati soutient l'habitant car les arbres qui seront plantés, certains habitants ne les verront pas grandir, compte tenu de leur âge. *« Les architectes ont tendance à couper les arbres qui les gênent. Or, dans une ville, on a des oiseaux qui ont besoin de grands arbres et ils risquent de s'installer pour nicher dans des arbres plus proches des habitations ! »*

Réponse : *« Le Département a un cahier des charges en termes de plantations, cahier des charges qui a été proposé par la maîtrise d'œuvre. Les plans de rénovation ne passent pas toujours au bon endroit et la logique économique prévaut toujours, même si c'est regrettable. »*

Pour **l'avenir du cèdre bleu**, le représentant du Département ne sait pas. Il conviendrait de poser la question à son collègue Yann Krémer, chargé d'opération, qui sera l'interlocuteur privilégié des habitants lors des travaux de rénovation du collège

*Remarque* : renseignements pris auprès de M. Krémer, celui-ci nous affirme par mail *« qu'en référence au permis de construire déposé et validé par vos services, son abattage n'est pas prévu. Justement, le cabinet d'architecture le préserve pour une intégration totale dans le projet. Néanmoins, un élagage a été fait pour lui refaire une santé par rapport aux branches mortes présentes en partie basse. »*

Un habitant souhaite obtenir des précisions sur les **places de parking** prévues.

Réponse : « *Avant, il existait 20 places de parking dans le collège. Après les travaux, il y en aura 10 de plus. Les places de stationnement vont être réorganisées. Sous le bâtiment de la demi-pension, le stationnement sera dévolu au personnel de l'établissement. Les deux logements de fonction auront aussi leur stationnement.* »

On a une approche développement durable en ce qui concerne les matériaux utilisés.

Le représentant du Département s'engage à communiquer à la ville le cahier des charges des travaux et le plan topographique des arbres à élaguer, à conserver ou à supprimer sur le site. Remarque : nous avons reçu ces documents en mairie. Ils sont consultables au service Démocratie participative.

Un habitant s'inquiète du **type de manifestations** qui pourra se tenir **dans la salle polyvalente** : « *la salle avec des gradins pourra-t-elle accueillir une manifestation sportive ? Ou bien à quoi pourra-t-elle servir ?* »

Réponse : « *On reconstruit pour 40 à 50 ans. Ce serait dommage de ne prévoir qu'un seul usage de ces nouveaux bâtiments. L'idée est d'ouvrir le collège sur le territoire dans lequel il est, ce qui sera possible grâce à la création d'une salle polyvalente adjacente au bâtiment de l'entrée du collège, à condition que cette salle soit utilisée en-dehors des heures scolaires et sous le contrôle du directeur de l'établissement.* »

Un habitant craint que cette salle soit utilisée pour des concerts, et redoute donc les nuisances sonores en soirée.

Monsieur le Maire : « *Il faut prévoir un règlement intérieur pour éviter cela. Il peut y avoir une réunion de Conseil de quartier en soirée dans cette nouvelle salle, ou pour une réunion d'une association. S'il s'agit d'une manifestation de plus grande ampleur, elle ne doit pas être accueillie dans ce lieu qui n'est pas fait pour cela. Je demande à ce qu'un courrier soit adressé au Président du CD54 pour attirer sa vigilance sur ce point.* »

Un habitant se demande si le parking situé dans l'enceinte du collège sera accessible aux personnes qui se réuniront dans la salle polyvalente ? Dans le cas contraire, il s'inquiète du stationnement devant chez les particuliers.

Le représentant du Département : « *En termes de sécurité, la salle polyvalente accueillera un maximum de 100 personnes, hors temps scolaire, avec la possibilité d'accéder aux parkings situés sur le site du collège, dans le collège.* »

M. Carpena : « *On peut imaginer qu'il y ait une petite représentation théâtrale dans cette salle, ce qui représente un intérêt pour la vie du quartier, le collège s'ouvre sur la vie du quartier.* »

Quand vous dites « gradins » dans le hall d'entrée, c'est transformable en amphithéâtre ? En salle de sport ? »

Le représentant du Département : « *C'est une astuce d'architecte : on a un grand hall avec des escaliers tout le long. De chaque côté de l'escalier, on a des marches plus hautes, des doubles marches qui deviennent des gradins sur les côtés.* »

Le représentant du Département assure qu'il existe un besoin pour ce genre de salle polyvalente. Le GRETA et le SDIS peuvent aussi en bénéficier, pour une réunion de formation des pompiers par exemple. Ils contacteront la direction du collège qui contrôlera les demandes.

Par où devons-nous passer pour avoir **accès à la salle polyvalente** ?

Le représentant du Département : « *La salle se situe au rez-de-chaussée du collège, dans le nouveau bâtiment dédié à l'entrée. La direction du collège aura la possibilité de fermer tout le reste du collège, ne laissant que l'accès au hall d'entrée pour se rendre dans la salle polyvalente, avec ses sanitaires autonomes.* »

*Aura-t-on accès aux places de stationnement lorsqu'on vient utiliser la salle polyvalente ?*

Réponse : « *On a augmenté le nombre de places de stationnement, qui s'élève à 30 places dans le collège pour le personnel et aussi pour qu'elles soient utilisées en-dehors du temps scolaire par les personnes qui utiliseront la salle polyvalente.* »

*Qu'est-il prévu en ce qui concerne le local à poubelles ? A l'extérieur du collège, au milieu des élèves comme l'année dernière ?*

Réponse : « *La gestion des déchets dans un collège fait l'objet d'un contrat, passé entre le prestataire et la direction du collège. Il est prévu que la société qui ramasse les poubelles rentre dans l'enceinte du collège pour venir y charger les containers poubelle centralisés dans un local spécifique situé sous la cuisine de fabrication. On est d'ailleurs obligé de climatiser ce local pour pouvoir conserver les déchets pendant 48 heures en été dans de bonnes conditions.* »

Un habitant se souvient que l'an dernier, la société de ramassage avait demandé à ce que les poubelles leur soient sorties de l'enceinte du collège.

Réponse : « *On est dans les normes réglementaires.* »

## **II. Le dispositif des voisins solidaires :**

Monsieur le Maire lance le deuxième sujet de la soirée, en demandant s'il y a toujours des habitants intéressés par ce dispositif. Seule une habitante serait intéressée.

M. Donati dresse un rapide historique de la demande initialement formulée par quelques riverains, qui souhaitaient être vigilants envers leurs voisins pour éviter les cambriolages. Il s'agit d'un dispositif de collaboration avec les policiers nationaux. Mais entre temps, on a eu des démissions de la part des riverains, si bien que ce dispositif ne pourra sans doute pas être mis en place dans le quartier.

Un riverain, à l'origine de ce dispositif et démissionnaire, témoigne : Il s'agit d'un dispositif très intéressant qui permet de sécuriser le quartier, de veiller aux méfaits des personnes malhonnêtes, mais de veiller sans surveiller, sans se prendre pour des vigiles ou des milices. Il faudrait avoir une personne référente dans chaque rue du quartier. Dans les quartiers où un tel dispositif existe, il y a un panneau « **Voisins Solidaires** » qui est posé à l'entrée du quartier, en signe d'avertissement pour les personnes mal intentionnées. Les référents de rue filtrent les informations que leur fournissent les voisins qui ont vu quelque chose, des passages de voitures suspectes, et suivant la gravité du fait relaté, contacte ou non la police municipale.

L'habitante qui souhaite mettre ce dispositif en place (mais elle est toute seule à présent) intervient : « *En cas de problèmes plus graves, ce n'est pas la police municipale qui pourra les réguler ! C'est pour les faits quotidiens qu'on intervient, pour se prémunir des éventuels voleurs.* »

M. Atain Kouadio complète : « *Ce dispositif n'est pas destiné à intervenir, mais à être dissuasif. Il a vocation à remonter l'information qui permet ensuite à la police d'intervenir plus efficacement.* »

La seule habitante intéressée par le dispositif souhaite savoir comment faire pour le mettre en place.

Monsieur le Maire lui répond que le dispositif ne peut pas être mis en place si une seule personne est intéressée, car il s'agit de mettre en place une structure du type associatif et il faut donc plusieurs personnes.

L'habitante se demande si tout le monde peut être référent dans ce dispositif.

Monsieur le Maire explique qu'il faut des référents attirés dans ce dispositif, pour que les partenaires puissent les contacter, la police principalement.

M. Donati note les coordonnées de l'habitante, au cas où d'autres personnes se montreraient également

intéressées.

### **III. Echanges avec les habitants :**

#### **APAISEMENT DE LA VITESSE :**

Un habitant se préoccupe de la vitesse des automobilistes dans la rue de Crévic et souhaite la ralentir. « *Bien que la rue ait été refaite il y a deux ans, avec ses plateaux surélevés, la circulation y est toujours intense et la zone 30 n'est pas respectée ! Même les bus roulent plus vite ! Il n'y a aucun contrôle, contrairement à Villers ! De plus, la rue est sale, la végétation y pousse vite. Il ya des feuilles mortes par terre !* »

Monsieur le Maire répond sur la limitation à 30 km/h : « *A chaque mise en place d'une zone 30, les statistiques de comptage de vitesse démontrent que la vitesse ralentie et qu'il y a moins d'excès de vitesse. Mais il est impossible d'atteindre la perfection. Mais c'est vrai qu'on peut demander des contrôles de vitesse dans la rue de Crévic. »*

Un autre habitant prend la parole pour témoigner, que selon lui, les automobilistes ne roulent pas aussi vite que cela, que les ralentisseurs font bien leur effet.

Un autre habitant a remarqué que les ralentisseurs ont été retouchés récemment et qu'ils ne servent plus à grand-chose. Et plus grave, au carrefour entre la rue de Crévic et la rue Charles Péguy, le plateau surélevé se trouve désormais à la hauteur du trottoir de la rue Charles Péguy et les automobilistes risquent de renverser les piétons, s'ils rognent sur le trottoir, ce qui est déjà arrivé.

A l'angle du carrefour des rues de Crévic et Gustave Charpentier, il faudrait poser des plots pour protéger les piétons.

*Remarque* : Contacté plus tard, l'agent des services techniques ne voit pas de problème à cet endroit, ni de modification de la pente des deux plateaux surélevés, ni même de possibilité pour une voiture de rogner le trottoir du carrefour rue de Crévic-rue Charles Péguy.

Le petit chemin piétonnier qui débouche dans la rue de Crévic : les finitions ne sont pas faites.

Monsieur le Maire propose d'attendre la fin des aménagements actuellement en cours, pour voir ce qu'il reste à améliorer.

#### **DENEIGEMENT :**

Une habitante se demande qui doit déneiger le trottoir qui longe le centre Leclerc.

M. Donati : « *C'est le directeur du Centre Leclerc qui devrait procéder au déneigement de ce trottoir. Nous allons lui adresser un courrier de rappel. »*

#### **FIBRE OPTIQUE :**

Un habitant s'inquiète du délai d'installation de la fibre optique dans le quartier. « *Elle nous avait été annoncée pour 2016. Ce n'est toujours pas fait !* »

M. Carpena : « *Le fibrage de Vandœuvre devrait être terminé à la fin 2017, début 2018. Actuellement, la société sous-traitante d'Orange est en train de passer le câble en horizontal. »*

Monsieur le Maire : « *Si on vous a dit que la fibre optique serait déployée sur toute la ville à la fin 2016, c'est parce que l'opérateur Orange qui est en charge de l'installation de la fibre optique sur notre ville nous l'avait assuré. Il y a tellement de demandes concernant la fibre optique et l'état d'avancement de son déploiement que nous avons un chargé de mission qui suit ce dossier en mairie. On va lui demander, lui transmettre vos coordonnées. Si cela s'avère nécessaire, on appuiera votre demande par un courrier adressé à Orange. »*

M. Carpena conseille aux personnes intéressées par l'état d'avancement des travaux du déploiement de la fibre optique de se connecter sur le site Internet d'Orange.

### TRAVAUX DE VOIRIE :

Une habitante demande des précisions sur *les travaux actuellement en cours dans la rue Bernard Palissy*.

M. Carpena : « *Ces interventions au carrefour des rues de Crévic et Bernard Palissy concernent un enfouissement de réseaux souterrains. Cela doit durer environ 50 jours.* » En fait, ces travaux se sont terminés plus vite que prévu.

### **Qu'est-ce qui va s'installer à la place de la MGEN ?**

Renseignements pris auprès du service Urbanisme, un centre psychothérapeutique de Nancy va s'installer à la place de l'ancienne MGEN. Il s'agira d'un centre de consultations et de soins de jour adultes et enfants. Les travaux vont consister tout d'abord en un réaménagement du bâtiment avec extensions et isolation extérieure. Le permis de construire a été délivré par le préfet, car il s'agit d'un établissement public de l'Etat. Les personnes intéressées peuvent venir consulter le dossier au service urbanisme, aux heures d'ouverture de la mairie (8h à midi et 13h30 à 17h30).

**En conclusion**, Monsieur le Maire remercie les habitants d'être venus pour échanger sur l'avenir du collège de leur quartier et sur les points divers. « *Il est important que nous vous apportions les réponses à vos différentes questions. Nous avons quelques rendez-vous à prendre avec vous pour se rendre sur place, notamment sur les finitions des travaux dans votre quartier et nous vous transmettront les dates dès qu'elles seront fixées. Je vous invite à présent à poursuivre les échanges autour du verre de l'amitié.* »

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Rédiger un courrier au Président du CD 54 : utilisation de la salle polyvalente soit rigoureusement encadrée, réalisation d'un règlement intérieur pour éviter le tapage nocturne par les utilisateurs de cette salle polyvalente	Démocratie participative	Dès que possible
Demande de comptages de vitesse dans la rue de Crévic	Métropole du Grand Nancy	Dès que possible et en évitant les congés de février
Terminer le petit chemin piétonnier qui débouche dans la rue de Crévic. Les travaux ne sont pas finis ; des plots ont été installés.	Services techniques	Dès la fin des travaux.
Donner les coordonnées du riverain ayant posé une question sur la fibre optique au chargé de mission aux Relations avec la Métropole.	Démocratie participative	Fait par email le 24/01/17
Contacteur M. Krémer et l'alerter sur le souhait des habitants de préserver le grand cèdre bleu situé dans l'enceinte des travaux du collège.	Démocratie participative et M. Donati	Fait par l'intermédiaire de Mme Crunchant.
Sensibiliser le directeur du supermarché Leclerc au déneigement du trottoir qui longe son supermarché dans la rue de Crévic en hiver.	Démocratie participative	Rester vigilant à l'hiver 2017-2018.